

COMPÉTENCES À LA CARTE SOUDAGE-MONTAGE

FRAIS DE FORMATION 2023-2024

I. Cahiers d'exercices et reprographie par compétence

1 - Situation au regard du métier et de la démarche de formation	8,50 \$
2 - Sensibilisation aux règles de santé et de sécurité du travail	11,50 \$
5 - Coupage de métaux ferreux et non ferreux	11,00 \$
15 - Application du procédé de soudage GMAW	11,50 \$
16/17 - Soudage GMAW acier	13,75 \$
Sous-total	56,25 \$

II. Équipements de protection individuelle

Masques à poussière	0,96 \$
Lunettes de sécurité	2,51 \$
Sous-total	3,47 \$

III. Frais administratifs

Frais d'inscription sur le site AdmissionFP.com	8,80 \$
Sous-total	8,80 \$

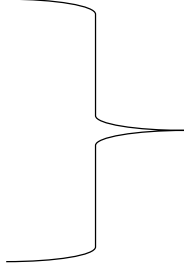
TOTAL: Montant à payer au centre

Modes de paiement acceptés: carte de débit, PayPal, Visa, Mastercard, chèque ou mandat-poste

68,52 \$

AUTRES FRAIS À PRÉVOIR

IV. Matériel obligatoire à vous procurer à l'endroit de votre choix

5 stylos à encre bleue		
1 stylo à encre rouge		
1 cahier de notes (80 pages)		
3 crayons à mine		30,00 \$
1 gomme à effacer		
1 paire d'écouteur au choix		
1 surligneur		
Cadenas		8,00 \$
Ruban à mesurer		10,00 \$
Bottes de sécurité approuvées CSA (triangle vert)		120,00 \$
	Coût approximatif	168,00 \$

V. Uniformes obligatoires

- Pantalon de travail 100% coton
- Chandail de travail 100% coton

a- SORTIE PÉDAGOGIQUE: Des frais d'au plus 30\$ pourraient vous être exigés en cours d'année afin de défrayer les coûts de transport reliés à une sortie pédagogique.

b- REMBOURSEMENT: Le Centre d'études professionnelles Saint-Jérôme n'est pas tenu de rembourser les frais à un élève qui abandonne son programme après avoir débuté sa formation.

c- RÉFÉRENCIEMENT: Si vous êtes bénéficiaire de l'assurance-emploi ou de l'assistance-emploi, vous devez payer ces frais au Centre d'études professionnelles Saint-Jérôme. Par la suite, sur présentation de votre reçu, vous pourrez demander votre remboursement, s'il y a lieu, à l'organisme qui s'occupe de votre dossier.

d- ASSURANCE: L'assurance du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord ne couvre pas les dommages découlant d'accidents pour lesquels le Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord, ou les personnes oeuvrant pour lui, n'a commis aucune faute. Le Centre d'études professionnelles Saint-Jérôme suggère aux parents et aux élèves adultes de vérifier auprès de leur assureur la couverture qu'ils détiennent au cas où ils subiraient des dommages résultant d'accidents pour lesquels le Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord n'est pas responsable.